

Annexes à l'écrit sur l'action

Titre de l'action : Tribulations d'un professeur référent dans un réseau « ambition réussite » de Moselle

Académie de Nancy-Metz

Collège P. Adt – rue de Remsing – 57600 Forbach

ANNEXES

ANNEXE 1 : les profils de recrutement des postes dans le R.A.R. de Forbach (p. 2)

ANNEXE 2 : décisions de Gilles de Robien pour relancer l'éducation prioritaire (p. 6)

ANNEXE 3 : les nouvelles compétences du B2i (p. 11)

ANNEXE 4 : sur la route du B2i... (p. 13)

ANNEXE 5 : sept propositions d'aménagement pour une aide aux devoirs plus efficace et plus pertinente. (p. 16)

ANNEXE 6 : un formulaire de P.P.R.E C.M.2 (déclinable du C.P. à la 6ème) (p. 22)

ANNEXE 7 : un P.P.R.E. CM2 rempli par l'enseignant (p. 36)

ANNEXE 8 : lettre de mission (p. 42)

ANNEXE 9 : cinq propositions pour une gestion plus fine et un meilleur suivi des P.P.R.E. (p. 44)

ANNEXE 10 : quatre exemples de fiches méthodologiques (p. 48)

ANNEXE 11 : fiche de compétences pour l'aide aux devoirs (p. 51)

ANNEXE 1 : les profils de recrutement des postes dans le R.A.R. de Forbach

PROFIL DE POSTE 1

Descriptif de fonction : Professeur « liaisons » (dominante liaison CM2 – 6ème)

Lieux d'intervention : collège Pierre Adt et écoles du secteur de recrutement.

Nombre de postes de type « liaison » : 3

Missions principales de la fonction :

- Contribution à l'efficacité des apprentissages
- Participation à l'amélioration de la prise en charge éducative
- Accompagnement des élèves dans la construction d'un projet « éclairé » de formation et d'insertion.

Description du poste - Activités pédagogiques et éducatives

- Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement méthodologique.
- Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite au profit d'élèves en difficulté
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du livret de compétences et du suivi du parcours des élèves
- Collaboration à la mise en place de projets éducatifs et culturels
- Formalisation des démarches innovantes mises en œuvre et contribution à leur diffusion.
- Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.

Description du poste - Aptitudes principales

- .. Capacité à élaborer et conduire un projet pédagogique personnalisé
- .. Capacité à proposer à l'élève des démarches de construction du savoir
- .. Capacité à travailler avec l'élève sur l'expression et le signe extérieur de son échec, l'écoute et l'expression, l'oral et l'écrit
- .. Capacité à entrer dans une réflexion méthodologique avec l'élève.
- .. Capacité à inscrire son action dans un projet collectif
- .. Capacité à coordonner et animer des groupes (élèves et adultes)
- .. Conviction profonde de l'intérêt des apprentissages scolaires dans la réussite du projet de vie de l'enfant / de l'adolescent
- .. Volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre et la diffusion de démarches innovantes relatives à la prise en charge éducative et à l'aide méthodologique
- .. Intérêt au travail en équipe
- . Le poste est ouvert à tout enseignant, du 1er ou du 2nd degré.
- . Une licence de lettres ou de mathématiques, une expérience de maître formateur, de conseiller pédagogique ou de chargé de mission d'inspection constituent des atouts.

Indicateurs de réussite

- .. Evaluations au CE2, à l'entrée en 6ème,
- .. Taux de réussite au DNB
- .. Taux d'absentéisme au collège
- .. Devenir des élèves de 6ème à l'année N+6

PROFIL DE POSTE 2

Descriptif de fonction : Professeur « Pédagogie et TIC » (1)

Lieux d'intervention : collège Pierre Adt et écoles du secteur de recrutement.

Nombre de postes de type « pédagogie et TIC » : 1

Missions principales de la fonction :

- Contribution à l'efficacité des apprentissages
- Participation à l'amélioration de la prise en charge éducative
- Accompagnement des élèves dans la construction d'un projet « éclairé » de formation et d'insertion.

Description du poste - Activités pédagogiques et éducatives

- Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement méthodologique.
- Encadrement des assistants pédagogiques et accompagnement des enseignants dans l'utilisation des T.I.C.
- Coordination de l'intervention des assistants pédagogiques dans la gestion et la maintenance des équipements informatiques
- Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite au profit d'élèves en difficulté
- Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.

Description du poste - Aptitudes principales

- .. Capacité à élaborer et conduire un projet pédagogique personnalisé
- .. Capacité à proposer à l'élève des démarches de construction du savoir
- .. Capacité à travailler avec l'élève sur l'expression et le signe extérieur de son échec, l'écoute et l'expression, l'oral et l'écrit
- .. Capacité à entrer dans une réflexion méthodologique avec l'élève.
- .. Capacité à inscrire son action dans un projet collectif
- .. Capacité à coordonner et animer des groupes (élèves et adultes)
- .. Conviction profonde de l'intérêt des apprentissages scolaires dans la réussite du projet de vie de l'enfant / de l'adolescent
- .. Volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre et la diffusion de démarches innovantes relatives à la prise en charge éducative et à l'aide méthodologique
- .. Intérêt au travail en équipe
- .. Disposer de compétences sérieuses dans le domaine informatique. Compétences à mettre au service de :
 - o démarches pédagogiques et didactiques
 - o de la maîtrise par les enseignants de l'outil informatique

Indicateurs de réussite

- .. Evaluations au CE2, à l'entrée en 6ème,
- .. Taux de réussite au DNB
- .. Taux d'absentéisme au collège
- .. Devenir des élèves de 6ème à l'année N+6

PROFIL DE POSTE 3

Descriptif de fonction : Professeur « Pédagogie et TIC ». (2)

Lieux d'intervention : collège Pierre Adt et écoles du secteur de recrutement.

Nombre de postes de type « pédagogie et TIC » : 1

Missions principales de la fonction :

- Contribution à l'efficacité des apprentissages
- Participation à l'amélioration de la prise en charge éducative
- Accompagnement des élèves dans la construction d'un projet « éclairé » de formation et d'insertion.

Description du poste - Activités pédagogiques et éducatives

- Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement méthodologique.
- Encadrement des assistants pédagogiques et accompagnement des enseignants dans l'utilisation des T.I.C. et de la mise à jour du site du collège
- Animation d'un club informatique autour du site du collège
- Coordination de l'intervention des assistants pédagogiques dans la gestion et la maintenance des équipements informatiques
- Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite au profit d'élèves en difficulté
- Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.

Description du poste - Aptitudes principales

- .. Capacité à élaborer et conduire un projet pédagogique personnalisé
- .. Capacité à proposer à l'élève des démarches de construction du savoir
- .. Capacité à travailler avec l'élève sur l'expression et le signe extérieur de son échec, l'écoute et l'expression, l'oral et l'écrit
- .. Capacité à entrer dans une réflexion méthodologique avec l'élève.
- .. Capacité à inscrire son action dans un projet collectif
- .. Capacité à coordonner et animer des groupes (élèves et adultes)
- .. Conviction profonde de l'intérêt des apprentissages scolaires dans la réussite du projet de vie de l'enfant / de l'adolescent
- .. Volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre et la diffusion de démarches innovantes relatives à la prise en charge éducative et à l'aide méthodologique
- .. Intérêt au travail en équipe
- .. Disposer de compétences sérieuses dans le domaine informatique.

Compétences à mettre au service de :

- o démarches pédagogiques et didactiques
- o de la maîtrise par les enseignants de l'outil informatique

Indicateurs de réussite

- .. Evaluations au CE2, à l'entrée en 6ème,
- .. Taux de réussite au DNB
- .. Taux d'absentéisme au collège
- .. Devenir des élèves de 6ème à l'année N+6

PROFIL DE POSTE 4

Descriptif de fonction : Professeur « relations » (dominante liaison : écoles – collège / familles - Collège / entreprises)

Lieux d'intervention : collège Pierre Adt et écoles du secteur de recrutement.

Nombre de postes de type « relations » : 1

Missions principales de la fonction

- Contribution à l'efficacité des apprentissages
- Participation à l'amélioration de la prise en charge éducative
- Accompagnement des élèves dans la construction d'un projet « éclairé » de formation et d'insertion.

Description du poste

Activités pédagogiques et éducatives

- Prise en charge, dans les disciplines fondamentales, en complément des cours inscrits à l'emploi du temps de la classe, d'un groupe restreint d'élèves pour des activités de soutien et d'accompagnement méthodologique.
- Elaboration de Projets Personnalisés de Réussite Educative au profit d'élèves en difficulté
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du livret de compétences et du suivi du parcours des élèves
- Encadrement et formation des assistants pédagogiques dans les activités de soutien
- Organisation et mise en œuvre du lien avec les parents absents lors des réunions institutionnelles
- Contribution à la liaison collège / lycées professionnels et lycées.
- Formalisation des démarches innovantes mises en œuvre et contribution à leur diffusion.
- Encadrement des assistants pédagogiques dans le tutorat d'élèves en grande difficulté.

Aptitudes principales

- .. Capacité à élaborer et conduire un projet éducatif et pédagogique.
- .. Capacité à proposer à l'élève des démarches de construction du savoir
- .. Capacité à entrer dans une réflexion méthodologique avec l'élève.
- .. Capacité à inscrire son action dans un projet collectif
- .. Aptitudes relationnelles
- .. Conviction profonde de l'intérêt des apprentissages scolaires dans la réussite du projet de vie de l'enfant / de l'adolescent
- .. Volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre et la diffusion de démarches innovantes relatives à la prise en charge éducative et à l'aide méthodologique
- .. Goût du contact et des relations avec les familles et les entreprises
- .. Le poste est ouvert à tout enseignant, du 1er ou du 2nd degré
- .. Formations CAPSAIS ou FLE et expérience dans la relation avec les entreprises constitueront des atouts.

Indicateurs de réussite

- .. Evaluations au CE2, à l'entrée en 6ème,
- .. Taux de réussite au DNB
- .. Taux d'absentéisme au collège
- .. Devenir des élèves de 6ème à l'année N+6

Des objectifs clairs pour l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire.

Les décisions suivantes concernent l'ensemble des écoles et établissements scolaires de l'éducation prioritaire, y compris les réseaux « ambition réussite ».

A. Acquérir les savoirs fondamentaux dès l'école primaire : on entre au collège en sachant lire.

Il n'y a pas de réussite au collège sans une bonne maîtrise de la lecture et l'écriture. La maîtrise de la langue est bien la première étape du combat pour l'égalité des chances.

L'école maternelle, en éducation prioritaire encore plus qu'ailleurs, joue un rôle essentiel dans la découverte du langage, la préparation à l'apprentissage de la lecture et l'ouverture au monde de l'écrit : les professeurs des écoles doivent veiller à faire parler chaque enfant à différents moments de la journée pour développer leurs capacités à s'exprimer. Pour les enfants de 3 à 6 ans qui appartiennent aux familles les plus défavorisées, il convient d'inciter leurs parents à ce qu'ils soient effectivement scolarisés. La scolarisation des enfants à 2 ans est encouragée conformément à l'article L113-1 du code de l'éducation. A l'école élémentaire les efforts doivent être concentrés pour que tous les enfants sachent lire au CP et au plus tard en CE1 conformément à la circulaire « Apprendre à lire » du 3 janvier 2006.

B. Créer un environnement de réussite

1 Il convient dans l'éducation prioritaire de soutenir et de développer toutes les actions concourant à la responsabilité des élèves et au développement de l'esprit civique.

- ✓ Réduire les inégalités après la classe :

L'effort en faveur de la lecture et de l'écriture est prolongé en dehors des heures de cours, dans les clubs de lecture, les ateliers d'écriture, ou dans le cadre d'initiatives associatives...

Décision 1

Dans chaque quartier d'éducation prioritaire, l'opération « école ouverte » fonctionnera pendant les vacances de l'année scolaire 2006/2007. Elle propose des activités qui contribuent à l'apprentissage, à la pratique orale et à l'accès à la dimension culturelle d'une langue vivante étrangère...

Décision 2

Le développement, en concertation avec les collectivités territoriales, des internats de réussite éducative qui peuvent bénéficier de l'intervention de personnels spécialisés, contribue à créer un environnement propice au travail pour les élèves qui en ont le plus besoin. Une liste de 25 nouveaux internats de réussite éducative sera annoncée au prochain comité interministériel des villes.

Décision 3

Pour faciliter l'accès aux stages obligatoires en milieu professionnel des élèves scolarisés en troisième, en lycée professionnel ou en formation post bac, le ministère de l'Education nationale lance, avec le concours du ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, l'opération « objectif stage ». Les entreprises d'un bassin d'emploi s'engageront, dans une relation de confiance avec les établissements scolaires, à accueillir les jeunes qui n'auraient pas trouvé de stage par eux-mêmes.

- ✓ Réinvestir les parents dans l'éducation de leurs enfants

Pour aider les élèves à réussir, l'Ecole doit aussi s'ouvrir aux parents. De trop nombreux parents hésitent à y venir, pour de multiples raisons : difficultés de compréhension de la langue, mauvais souvenir parfois de leur propre scolarité, crainte d'y être confrontés au regard négatif porté par l'institution sur leurs enfants... Il faut donc les aider à revenir en confiance à l'Ecole pour qu'ils soient des membres à part entière de la communauté éducative.

Décision 4

En amont du nouveau dispositif de contrat de responsabilité parentale – qui vise les cas de carence de l'autorité parentale –, l'institution scolaire doit jouer pleinement son rôle d'information et d'éducation : l'école ou le collège doit présenter et expliquer aux parents le règlement intérieur ; ils organisent avec eux des rendez-vous trimestriels pour faire le point sur la situation de leur enfant et les tenir informés des actions de soutien personnalisé qui seront décidées. Au collège et à l'école, les livrets, les bulletins scolaires de tous les élèves seront remis en main propre aux parents par un enseignant de la classe. Ce sera l'occasion d'un échange sur les progrès et/ou difficultés de l'enfant. Ainsi les parents sont davantage associés au suivi de la scolarité de leur enfant.

Décision 5

S'il y a lieu, il conviendra de s'assurer le concours d'un interprète extérieur à la famille pour permettre aux parents de s'investir plus facilement dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Décision 6

Un guide de l'accompagnement à la scolarité, composé de fiches pratiques, élaboré par la Délégation interministérielle à la famille, sera largement diffusé à la prochaine rentrée scolaire.

Décision 7

Dans toute la mesure du possible, une salle sera aménagée dans les équipements scolaires pour accueillir les parents, organiser des cours d'alphabétisation, des rencontres, des activités associatives ou des permanences des associations de parents. Elle pourra être utilisée par la municipalité dans le cadre des dispositifs de réussite éducative.

C. Réduire la fracture culturelle.

Découvrir, être curieux, se cultiver : il faut développer ces aptitudes que les enfants et les jeunes portent en eux, au-delà du quartier d'origine. Il faut « ouvrir leur tête au monde » (Azouz Begag). De la sorte sera encouragée la présentation de la dimension culturelle dans l'enseignement des diverses disciplines, ainsi que le développement des sections européennes en collège. Toutes ces initiatives contribueront à élargir l'horizon d'études et de connaissances des jeunes.

Décision 8

La charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, signée le 17 janvier 2005 par l'Etat et les conférences des présidents d'université, des grandes écoles, des directeurs d'école et formations d'ingénieurs, est mise en œuvre : 100 000 étudiants des grandes écoles et universités s'engagent dans l'accompagnement de 100 000 élèves de l'éducation prioritaire, choisis pour leurs motivations ; ils offriront « un parcours de familiarisation avec des filières d'excellence afin de les préparer à entrer dans l'enseignement supérieur dans les meilleures conditions ». Les recteurs sont chargés de favoriser les rapprochements entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements scolaires. Les bureaux et associations d'étudiants sont invités à apporter leur concours. Les établissements s'inspireront d'expériences en cours telles ESSEC, Sciences-Po, Arts et Métiers...

Décision 9

500 heures de programmes de radio, accessibles sur Internet, diffusés sur Canal académie [www.canalacademie.com] évoqueront les grands sujets de civilisation et d'actualité. Réalisés par l'Académie des Sciences morales et politiques, les dossiers aborderont des thèmes variés tels par exemple, les grands philosophes, le panorama des institutions françaises, la loi de 1905, les carnets de Léonard de Vinci, l'œuvre de Tocqueville, etc....

Cette ouverture dans le domaine de la culture générale constituera un soutien précieux pour les lycéens issus de l'éducation prioritaire désireux de poursuivre des études supérieures.

Décision 10

Enfin, l'attractivité des établissements de l'éducation prioritaire peut être accrue par la mise en place de modules de préparation aux concours administratifs, qui seront proposés à la rentrée prochaine, dans dix académies en réponse à l'appel d'offres du ministère, avec l'appui des services de formation des personnels administratifs des rectorats.

D. Le projet d'orientation

Décision 11

Les élèves de quatrième, troisième, seconde et terminale des établissements de l'éducation prioritaire bénéficieront d'un entretien individuel d'orientation, organisé chaque année entre janvier et mars. Cet entretien, conduit par le professeur principal ou le conseiller d'orientation-psychologue, assisté d'une personne issue du monde professionnel qui pourra utilement être choisie parmi les parents d'élèves, permet à l'élève de réfléchir à son projet professionnel.

E. Après la troisième : une sortie vers le choix et l'excellence

Trop d'élèves sont orientés par défaut dans l'établissement le plus proche de leur domicile ; dans le même temps, des familles mieux informées sélectionnent des options pour obtenir une inscription dans l'établissement de leur choix. Ces pratiques renforcent la ghettoïsation des établissements de l'éducation prioritaire.

C'est le premier objectif du schéma national d'orientation que d'apporter à tous les élèves le même niveau de connaissance des voies de formation, sous statut scolaire ou apprentissage, des filières d'enseignement et de leurs débouchés. Ce schéma sera arrêté avant le printemps 2006. Les options étant trop souvent utilisées pour contourner la carte scolaire, les recteurs veilleront, lorsqu'ils créent de nouvelles options, à les installer en priorité dans les lycées accueillant les élèves issus de l'éducation prioritaire.

Décision 12

Les élèves boursiers de l'éducation prioritaire qui se sont distingués par leur effort dans le travail scolaire au cours de la classe de troisième bénéficieront de l'augmentation du nombre des bourses au mérite porté de 28 000 à 100 000 pour un montant de 15 millions d'euros prévu au budget 2006.

F. Stabiliser et aider les équipes pédagogiques

- ✓ Mieux former les enseignants

Le ministre fixera, dans le cahier des charges de la formation initiale des maîtres, les compétences que ceux-ci doivent acquérir en priorité, notamment pour traiter la difficulté scolaire, prendre en compte l'hétérogénéité des élèves dans la transmission des savoirs et exercer l'autorité.

- ✓ Favoriser la stabilité des équipes

Il est indispensable, dans l'éducation prioritaire plus qu'ailleurs, de réaliser un travail inscrit dans la durée. Ceci nécessite la constitution d'équipes pédagogiques stables autour d'un projet. Lorsqu'un enseignant a consacré au moins cinq années au service de la réussite des élèves de l'éducation prioritaire, il est légitime de tenir compte de son effort et de son engagement pour la suite de sa carrière. C'est l'objet du dispositif des « affectations à caractère prioritaire justifiant une valorisation » (APV).

Décision 13

A l'issue de cinq années passées dans l'éducation prioritaire, les enseignants bénéficieront d'une priorité de mutation qui leur permettra de gagner de nombreuses années pour la satisfaction de leur vœu de mutation.

- ✓ Apporter le soutien des corps d'inspection

Les corps d'inspection et les conseillers pédagogiques du premier degré interviendront spécifiquement auprès des jeunes professeurs.

Décision 14

La présence des corps d'inspection est renforcée dans l'éducation prioritaire afin que les enseignants puissent bénéficier des conseils et du soutien pédagogique pour répondre plus efficacement aux besoins des élèves. Cet investissement plus fort dans le suivi et l'évaluation favorisera l'avancement d'échelon au grand choix, et la reconnaissance de la valeur professionnelle.

Décision 15

Les corps d'inspection veilleront à ce que les professeurs de l'éducation prioritaire bénéficient de séquences de formation continue. Les demandes de formation continue présentées par les équipes pédagogiques des écoles et des établissements de l'éducation prioritaire seront inscrites en priorité dans les plans académiques et départementaux de formation.

ANNEXE 3 : les nouvelles compétences du B2i.

1 – S'approprier un environnement informatique de travail

1.1) Je sais désigner et nommer les principaux éléments composant l'équipement informatique que j'utilise et je sais à quoi ils servent.

1.2) Je sais allumer et éteindre l'équipement informatique; je sais lancer et quitter un logiciel.

1.3) Je sais déplacer le pointeur, placer le curseur, sélectionner, effacer et valider.

1.4) Je sais accéder à un dossier, ouvrir et enregistrer un fichier.

2 - Adopter une attitude responsable

2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC de mon école.

2.2) Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électroniques.

2.3) Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions.

2.4) Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit.

3 – Créer, produire, traiter, exploiter des données

3.1) Je sais produire et modifier un texte, une image ou un son.

3.2) Je sais saisir les caractères en minuscules, en majuscules, les différentes lettres accentuées et les signes de ponctuation.

3.3) Je sais modifier la mise en forme des caractères et des paragraphes.

3.4) Je sais utiliser les fonctions copier, couper, coller, insérer, glisser, déposer.

3.5) Je sais regrouper dans un même document du texte ou des images ou du son.

3.6) Je sais imprimer un document.

4 – S'informer, se documenter

4.1) Je sais utiliser les fenêtres, ascenseurs, boutons de défilement, liens, listes déroulantes, icônes et onglets.

4.2) Je sais repérer les informations affichées à l'écran.

4.3) Je sais saisir une adresse internet et naviguer dans un site.

4.4) Je sais utiliser un mot-clé ou un menu pour faire une recherche.

5 – Communiquer, échanger

5.1) Je sais envoyer et recevoir un message.

5.2) Je sais dire de qui provient un message et à qui il est adressé.

5.3) Je sais trouver le sujet d'un message.

5.4) Je sais trouver la date d'envoi d'un message.

ANNEXE 4 : sur la route du B2i...

Faire valider ses compétences

Valider une Compétence

E1.1 Je sais comment s'appelle les différents éléments d'un ordinateur	http://b2itest.chez-alice.fr/ex1.1.1.htm http://b2itest.chez-alice.fr/ex1.1.2.htm
E1.2 Je sais allumer et éteindre l'ordinateur, je sais lancer et quitter un logiciel	Exécute ces actions devant le maître
E2.3 Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions	http://www.i-en-montmorency.ac-versailles.fr/documents_et_pages/quizz_eleve/quizz_eleve.htm
E3.2 Je sais saisir les caractères en minuscules, en majuscules, les différentes lettres accentuées et les signes de ponctuation.	http://b2itest.chez-alice.fr/ex1.2.1.htm http://b2itest.chez-alice.fr/ex1.2.2.htm
E3.4 Je sais utiliser les fonctions copier, couper, coller, insérer, glisser, déposer	http://b2itest.chez-alice.fr/ex3.2.1.html
E4.4 Je sais utiliser un mot-clé ou un menu pour faire une recherche	http://www.google.fr fais des recherches pour retrouver les films à l'affiche du cinéma de Forbach
E5.1 Je sais envoyer et recevoir un message	Sur ta boîte aux lettres, envoie un message à nic.durupt@laposte.net . Dans ce message envoie tes codes d'accès à Sitiz

<p>E4.3 Je sais saisir une adresse internet et naviguer dans un site</p>	<p>Va sur le site de ton école:</p> <p>Louis Houpert: http://www3.ac-nancy-metz.fr/eco-l-houpert-forbach</p> <p>Ecole du Bruch : http://www3.ac-nancy-metz.fr/eco-bruch-forbach</p> <p>Ecole de Marienau : http://www3.ac-nancy-metz.fr/marienau-forbach</p> <p>Ecole de Bellevue : http://www3.ac-nancy-metz.fr/bellevue-forbach</p> <p>Ecole de Schoeneck : http://www3.ac-nancy-metz.fr/eco-p-schoeneck</p>
--	---

Valider plusieurs compétences dans un seul exercice

<p>E2.1 Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'utilisation des T.I.C. de mon école</p>	<p>http://www.education-medias.ca/francais/jeux/index.cfm</p> <p>faire les activités:</p>
<p>E2.2 Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électronique</p>	<p>Jouer sans se faire jouer</p>
<p>E2.3. Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions.</p>	<p>Http://www.ien-montmorency.ac-versailles.fr/documents_et_pages/quizz_eleve/quizz_eleve.htm</p>
<p>E2.4 Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit.</p>	<p>http://www.education-medias.ca/francais/jeux/index.cfm</p> <p>Qui dit vrai ?</p>

<p>Avec le traitement de texte, ouvre le fichier qui s'appelle : carte d'accès à sitiz</p> <p>Il se trouve dans le dossier SITIZ qui est dans Mes Documents (Mes documents/SITIZ/)</p> <p>Enregistre-le sous ton nom</p>	<p>E1.4 Je sais accéder à un dossier, ouvrir et enregistrer un fichier</p>
--	--

<p>Complète la carte d'accès à Sitiz (dans Mes documents, dans Sitiz)</p> <p>Mes Documents/SITIZ/carte d'accès à sitiz</p>	<p>E3.1 Je sais produire et modifier un texte, une image ou un son</p>
--	--

<p>Choisis d'autres écritures pour ta carte d'accès à Sitiz</p>	<p>E3.3 Je sais modifier la mise en forme des caractères et des paragraphes.</p>
---	--

<p>Insère ta photo sur ta carte d'accès à sitiz. Elle se trouve dans Mes documents dans Photos. Cherche ta classe.</p> <p>Mes Documents/Photos/..</p>	<p>E3.5 Je sais regrouper dans un même document du texte ou des images ou du son</p>
---	--

<p>* Imprime ta carte d'accès à Sitiz</p>	<p>E3.6 Je sais imprimer un document</p>
---	--

<p>* E5.2 Je sais dire de qui provient un message</p>	<p>Demande les documents au maître et réponds aux questions</p>
<p>* E5.3 Je sais trouver le sujet d'un message</p>	
<p>* E5.4 Je sais trouver la date d'envoi d'un message</p>	

ANNEXE 5 : sept propositions d'aménagement pour une aide aux devoirs plus efficace et plus pertinente

Les principes fondamentaux :

Les principes fondamentaux suivants constituent les priorités de l'aide aux devoirs. Elles forment le socle de notre réflexion et de notre travail, et fixent nos objectifs. Elles doivent être un souci permanent de tous les acteurs du dispositif :

- ✓ Permettre à l'élève d'affirmer des compétences méthodologiques à réinvestir dans son travail personnel,
- ✓ Développer l'autonomie des élèves dans la gestion temporelle et matérielle de leur travail personnel,
- ✓ Proposer une structure encadrante pour les élèves ne bénéficiant pas d'un cadre propice au travail ailleurs qu'à l'école,
- ✓ Aménager un accès aux T.I.C. pour les élèves sans ordinateur dans le cadre familial.

C'est avec l'ambition d'atteindre chacun de ces objectifs que nous formulons les propositions suivantes.

Proposition 1 : priorité aux élèves de C.M.2

Quatre écoles sont concernées par l'aide aux devoirs : les écoles du Bruch, Louis Houpert, Marienau et Bellevue.

Nous proposons de concentrer nos efforts et les moyens du R.A.R sur les élèves de C.M.2. Nous proposons de déployer les moyens du R.A.R. pour l'aide aux devoirs de groupes de 10 élèves de C.M.2.

Cette proposition est motivée par plusieurs constats :

Les enseignants du collège constatent de lourdes difficultés organisationnelles des élèves entrant au collège,

Les P.A.R. (professeurs « ambition réussite ») du collège proposent de mettre en place un module de formation aux élèves dès les premières semaines de la rentrée, ce qui à nos yeux, semble être une volonté affichée de pallier ce qui est considéré comme un manquement à la mission de l'Ecole,

Les aides aux devoirs de l'année 2006/2007 ont concerné toutes les classes de cycles III. Les difficultés organisationnelles furent nombreuses : nombre de places limité, groupes hétérogènes, groupes multi niveaux, conditions matérielles, absence de devoirs, réduisant d'autant l'efficacité de cette action.

Les centres sociaux de chaque quartier organisent des aides aux devoirs et remarquent que les deux dispositifs (aide aux devoirs de l'école et aide aux devoirs au foyer) entrent en concurrence, et constatent une baisse de leur taux de fréquentation.

En supposant qu'à la prochaine rentrée, les structures soient les mêmes que l'année en cours, à savoir, 8 classes de C.M.2 sur l'ensemble du R.A.R. (2 au Bruch, 3 au Wiesberg, 2 à Bellevue, 1 à Marienau), nous pouvons envisager de placer un assistant pédagogique pour gérer l'aide aux devoirs de chaque classe de C.M.2

Cela présenterait plusieurs avantages :

- ✓ Les élèves auraient affaire tous les jours à la même personne,
- ✓ Chaque groupe travaillerait dans sa salle de classe. Les problèmes de matériel, de salles inadaptées ne se poseraient plus,
- ✓ Une cohérence et une continuité du travail de l'élève, qui pourrait rattraper une absence, achever un travail,
- ✓ La communication A.P. et enseignant serait facilitée,
- ✓ L'aide aux devoirs des élèves des autres niveaux serait confiée soit aux professeurs volontaires de l'établissement (qui alors ne s'occuperaient plus forcément de « leurs » élèves), soit aux foyers de quartier.

Proposition 2 : des devoirs à la semaine

Il est primordial que les élèves de C.M.2 apprennent à gérer leur travail personnel sur une échéance plus longue que du jour au lendemain. L'année 2006/2007 tend à montrer que ce n'est pas une habitude installée dans toutes les classes de C.M.2 du R.A.R., malgré les notes de services qui vont en ce sens. Cela pose des difficultés :

- ✓ Certains soirs, les élèves n'ont pas de devoirs et restent consignés à l'école à faire des activités pédagogiques considérées à juste titre comme des devoirs supplémentaires donnés par quelqu'un qui n'est pas l'enseignant,
- ✓ Les élèves finissent leurs devoirs une demi-heure avant l'heure de sortie, et ne pouvant s'avancer faute de devoirs, se retrouvent à faire des activités pédagogiques considérées à juste titre comme des devoirs supplémentaires, ou occupationnelles.
- ✓ Même quand les devoirs sont donnés à la semaine, l'élève ne peut prévoir à quel rythme il avancera et s'il prend ses affaires pour le mardi voire le jeudi, il n'a pas toujours prévu ses affaires pour apprendre les leçons du vendredi. Ne travaillant pas dans sa salle de classe, cela pose des problèmes de déplacement toujours délicats à gérer.

En s'engageant à planifier les devoirs sur une semaine, chacune de ces difficultés pourraient être résolues. Cela imposerait d'exiger de la part des enseignants :

- ✓ D'abandonner les cahiers de texte et d'imposer l'utilisation des agendas dans toutes les classes de C.M.2 du R.A.R., dont l'utilisation généralisée au collège pose beaucoup de problèmes à l'entrée en sixième,
- ✓ D'exiger que les devoirs soient donnés à la semaine.

Cela nous semble capital. Nous proposons que les aides aux devoirs n'aient lieu qu'à l'unique condition que les devoirs soient donnés à la semaine. Les enseignants ne jouant pas le jeu, desserviraient les principes fondateurs de l'aide aux devoirs. On pourrait donc envisager de détacher l'assistant pédagogique de cette classe, quitte à ce qu'il intervienne chez un enseignant jouant le jeu, en doublette mais avec plus d'élèves.

Proposition 3 : des élèves qui gèrent leur temps

L'organisation des aides aux devoirs de l'année en cours ne permet pas aux élèves de gérer leur temps. Cela a des effets pervers :

- ✓ les enfants sont consignés à l'école tous les soirs jusqu'à 17h15,
- ✓ les enseignants se sentent obligés de donner du travail aux élèves tous les soirs, au risque de perdre en pertinence (calculer $12\ 547\ 123 * 4\ 569$ est-il un devoir ou une façon d'occuper l'élève pendant l'aide aux devoirs ?),
- ✓ un regard extérieur pourrait considérer cette aide comme un temps de garde supplémentaire des enfants.

L'enjeu est pourtant de taille: amener l'enfant à gérer le temps qu'il consacre à faire ses devoirs. Avec des groupes d'élèves fixes, avec un assistant pédagogique fixe, dans une salle de classe offrant tout le matériel nécessaire à toute tâche scolaire, on peut envisager de voir des élèves annoncer le jeudi matin à leur enseignant que ses devoirs pour la semaine étant faits, il ne participera pas à l'aide aux devoirs du soir et du lendemain.

Le fait que l'aide aux devoirs se déroule dans la même salle, permet une gestion au quotidien des « absences » des élèves par l'enseignant et facilite la communication avec l'assistant pédagogique. La gestion des absences, très délicates à l'heure actuelle, n'en serait que facilitée. Cela permettrait également à l'enseignant de ne pas se sentir obligé de donner des devoirs pour en donner, les élèves pouvant se libérer en cas d'absence de travail.

Nous proposons que les élèves puissent décider au quotidien de leur participation à l'aide aux devoirs en fonction de leur avancement dans leur travail personnel.

Proposition 4 : un accès à l'autonomie

On ne peut envisager de préparer les élèves à la sixième sans avoir l'ambition de les voir réussir à travailler seuls. Aussi, nous proposons de mettre en place un dispositif qui libère les élèves ayant acquis les compétences méthodologiques nécessaires pour réussir à faire ses devoirs seul.

La mise en place d'un « bulletin de compétences méthodologiques » permettant à chaque élève de cibler ce qu'il doit apprendre à savoir faire et de mesurer ses progrès, nous semble un outil prometteur. Il permettrait aux élèves ayant acquis les compétences de sortir du dispositif, totalement ou partiellement, pendant une période de test, avant que sa place vacante ne soit donnée à un autre élève.

Proposition 5 : soutenir les parents

Le suivi des élèves à la maison est un point important et délicat, ayant un impact sur le travail des élèves. Pour des raisons diverses mais fondées, bien des parents encadrent peu, pas, ou mal leurs enfants pour les devoirs à la maison :

- ✓ problèmes de langue
- ✓ quantité de travail
- ✓ incompréhension des enjeux des devoirs
- ✓ fragilité sur les contenus disciplinaires
- ✓ fragilité sur les méthodes d'apprentissage

Nous proposons d'aménager des temps d'aide aux devoirs pour guider les parents dans leur rôle et les rassurer sur leur capacité à aider et suivre leurs enfants. Au rythme, d'une séance par mois et par école, les deux P.A.R. encadrent ces temps, donnent les méthodes, les expliquent aux parents, leur donne les fiches méthodologiques (au besoin traduites par les assistants pédagogiques maîtrisant certaines langues étrangères ou en faisant appel aux professeurs d'E.L.C.O. ou au CASNAV-CAREP).

Ainsi tous les lundis, les P.A.R. animent et gèrent ce moment, en tournant chaque semaine sur un autre établissement. Les parents seraient invités à venir travailler avec leur(s) enfant(s). Cela renforcerait également l'ouverture de l'école aux parents et faciliterait peut-être les rencontres parents-professeurs.

Proposition 6 : assurer une continuité avec les centres sociaux

Les centres sociaux organisent également un accueil après l'école. Ce temps est dédié pour une part, aux devoirs scolaires avant de dégager un temps pour jouer et souffler.

Dans le même esprit que la proposition 5, nous proposons que les deux P.A.R. aident à l'encadrement de ces temps de travail dans les centres, souvent gérés par des animateurs B.A.F.A. qui ne maîtrisent pas les enjeux méthodologiques de l'aide aux devoirs. Les P.A.R. n'interviennent pas alors pour se substituer aux animateurs mais pour apporter un soutien méthodologique avec au besoin les fiches méthodologiques rédigées.

Ainsi, le mardi et le jeudi de chaque semaine, les P.A.R. pourraient travailler dans les foyers. Tous les foyers seraient suivis sur deux semaines.

Cela permettrait également :

- ✓ de consacrer également du temps et des moyens du R.A.R. pour les autres élèves que ceux de C.M.2,
- ✓ de travailler aussi à la réussite des élèves de CE.2 et C.M.1,

- ✓ de rassurer les parents sur l'efficacité des foyers, puisque les faits montrent qu'ayant le choix, les parents préfèrent envoyer leur enfant à l'aide aux devoirs plutôt qu'au foyer, voire de rester à la maison plutôt que d'aller au foyer,
- ✓ d'installer des habitudes de travail avec les maisons de quartier, de créer un lien vivant et régulier entre école et foyer.

Proposition 7 : ouvrir l'accès aux T.I.C.

Les P.A.R. n'auraient plus alors que le vendredi pour travailler dans les écoles pendant le temps de l'aide aux devoirs. Ce temps pourrait être consacré à l'ouverture de la salle informatique. Cela permettrait aux élèves n'ayant plus de devoirs de venir faire de l'informatique. Nous proposons que le vendredi, les P.A.R. gèrent, animent et encadrent l'ouverture des salles informatiques.

La présence de deux P.A.R., dans deux écoles, permettrait d'ouvrir les salles infos de chaque école du R.A.R. deux fois par mois.

Cependant, certains points nous semblent encore flous et à débattre sur l'organisation de cette action:

- ✓ Comment gérer les accès sachant que le nombre de places est limité par le nombre de machines ?
- ✓ Comment éviter que les élèves inscrits à l'aide aux devoirs désertent ce moment au détriment de leurs devoirs ? Le risque certain est de voir les groupes d'aide aux devoirs vides, les vendredis où la salle est ouvertes. D'un autre côté, cela peut-être une motivation à finir ses devoirs et s'avancer dans son travail.
- ✓ Un accès aux T.I.C, pour qui ? Pour tous les enfants de l'école ? Priorité au cycle III ? Aux C.M.2 ? Uniquement aux élèves accompagnés de leurs parents ? Comment ne pas risquer de voir s'immiscer des bandes de jeunes en mal d'un local ou d'une occupation ?
- ✓ Un accès aux T.I.C pour quoi ? Toutes les activités peuvent-elles être permises dans la limite de la légalité ? Sinon, quelles limites fixer ? Des activités liées à l'actualité de la classe ? Aux devoirs à faire ? On peut d'ores et déjà subodorer quelques problèmes qui ne manqueront pas de se poser : impressions papier, cartouches d'encre, maintenance de l'équipement, responsabilité, etc.
- ✓ Comment contrôler les entrées et les sorties de l'école, si les « visiteurs » ne restent pas toute la séance ? Les vols de matériels informatiques demeurent fréquents, notamment à l'école Louis Houpert.

Conclusion

Chacune de ces propositions n'a pour autre but que d'améliorer le déroulement et l'efficacité de l'aide aux devoirs qui, à ce jour et à nos yeux, n'intègre pas la réussite à long terme des élèves à s'organiser et à travailler seuls.

Chacune d'entre elles peut, bien sûr, être modifiées. Il nous semble cependant important de signaler que certaines propositions impliquent des décisions rapides : imposer l'usage de l'agenda, par exemple, doit être décidé avant que les enseignants ne commandent et ne préparent leur rentrée.

D'autres impliquent une dimension contractuelle qui semble fondamentale : les devoirs à la semaine, le travail avec les familles, les foyers, ou l'accès au T.I.C, pour lesquelles chaque acteur doit s'engager au risque de voir l'action annulée, impose de rédiger une charte d'engagement partenariale, d'en expliquer les tenants et les aboutissants à chaque acteur du dispositif. Il faudrait que cette information soit faite avant la fin de l'année en cours, pour que chacun puisse intégrer au mieux ses actions dès la rentrée prochaine.

ANNEXE 6 : un formulaire de P.P.R.E C.M.2 (déclinable du C.P. à la 6ème)

Projet Personnel de Réussite Educative – C.M.2

De l'élève

de la classe de

Profil de l'élève

Parcours scolaires et éventuels dispositifs antérieurs

Résultats scolaires

(Basés sur les évaluations de C.E.2, le dossier bilan de C.M.2 et les évaluations à l'entrée en 6ème)

Comportement scolaire

(Uniquement les faits et non les éventuelles conclusions du psychologue)

Regard de l'élève sur lui-même

(cf. fiche jointe en annexe)

Entretien avec les parents

(La fiche jointe en annexe peut être utilisée comme support pour cerner les éventuels efforts à faire)

Bilan des compétences

Français

Objectifs visés par le P.P.R.E.	Etre capable dans l'ensemble des disciplines de :		items	Avant la mise en place de P.P.R.E.			A l'issue des 6 semaines de P.P.R.E.		
				V	ECV	NV	V	ECV	NV
	Dire	S'exprimer de façon cohérente							
		Formuler avec ses propres mots un texte lu et/ou entendu							
	Lire	Lire de façon fluide							
		Prélever des infos dans un texte	1						
		Dégager l'idée principale d'un texte court	7						
	Ecrire	Produire un texte cohérent répondant à une consigne	10						
		Construire une phrase cohérente	2						
		Segmenter une phrase en unité mot	3						
		Maîtriser les chaînes d'accord dans la phrase	4						
		Articuler une phrase avec des connecteurs logiques	5						
		Utiliser différents substituts du noms	5						
		Connaître la valeur temporelle d'un verbe conjugué	5						
		Reconstituer un texte cohérent	6						
		Transformer une phrase en une phrase minimale	8						
		Maîtriser les chaînes d'accord dans la phrase	9						

Mathématiques et éducation scientifique

	Numération	Maîtriser les différentes écritures d'un nombre entier	10						
		Représenter une fraction de longueur ou d'aire	4						
		Comparer deux nombres entiers	9						
		Connaître la valeur des chiffres dans la numération positionnelle	12						
	Technique Opérateur	Connaître les tables de multiplications	6						
		Maîtriser quelques techniques de calcul réfléchi	6						
		Maîtriser la technique opératoire de l'addition, de la soustraction, et de la multiplication	7						
	Géométrie	Repérer et nommer des figures simples dans une figure complexe	1						
		Construire des segments de différentes longueurs	8						
	Mesures	Utiliser des instruments usuels de masse	5						
		Utiliser des unités de mesure adéquates pour exprimer une longueur	11						
	Tt de données	Résoudre des problèmes additifs, soustractifs et multiplicatifs	2						
		Lire et interpréter des données numériques dans un tableau	3						

Objectifs à atteindre pour faire progresser l'élève

Objectifs disciplinaires :

Objectifs transversaux :

Chaque action du dispositif a pour but d'amener l'élève à:

- s'auto évaluer, se corriger
- s'organiser son travail dans le temps, et matériellement
- apprendre de façon efficace une leçon
- utiliser des usuels

Actions mises en place au sein de l'établissement et hors la classe

Dans la classe	Dans la famille
Dans l'établissement	A l'extérieur de l'école

(Fiche destinée aux parents, à l'élève et à l'établissement)

Evaluation des objectifs proposés

Echéancier	Par le professeur principal	Par d'autres dispositifs (dans l'établissement et hors établissement)
Bilan intermédiaire au bout de trois semaines		
Bilan à la fin des six semaines		

CONCLUSION :

CONCLUSION DE L'ELEVE :

Signatures

L'élève

les parents

Le professeur principal

Le directeur d'établissement

Semainier des aides et des activités complémentaires proposées à l'élève..... dans son P.P.R.E.

Heures d'intervention	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

Indiquer pour chaque journée, la nature de l'aide apportée ou l'activité proposée ainsi l'horaire et le nom de l'intervenant

ANNEXE 6 A : FICHE DIALOGUE AVEC L'ELEVE (si besoin)

A) Tu arrives à la maison :



- le soir
- le matin avant de partir

B) Tu travailles à la maison :



C) Ton attitude la plus fréquente :



- 1
- 2
- 3

Le plus souvent en classe, tu ressembles à l'élève numéro :

ANNEXE 6 B : FICHE DIALOGUE AVEC L'ELEVE (si besoin)

MON BILAN			
	OUI	NON	POURQUOI
J'aime venir au collège			
J'ai de bons résultats			
Je suis attentif(ve)			
Je participe en cours			
Je m'ennuie en classe			
Je suis souvent absent(e)			
Je suis souvent en retard			
J'oublie souvent mes affaires			
Je suis souvent fatigué(e)			
Je me mets facilement au travail			
Je réussis à organiser mon travail			
Je dispose d'un coin calme pour travailler à la maison			
J'ai assez de temps pour mes loisirs			
Ma famille s'intéresse à ce que je fais			

Mes parents pensent que l'école

Moi, je pense que l'école

Quand je suis content(e) à l'école c'est parce que

.....

J'aurais envie de faire (encore) mieux , mais je n'y arrive pas parce que

.....

Quand j'étais petit(e), je voulais devenir

Aujourd'hui, je rêve de devenir.....

ANNEXE 6 C : FICHE DIALOGUE AVEC LES PARENTS (si besoin)

LE TRAVAIL A LA MAISON

1 - CE QUE VOTRE ENFANT DOIT FAIRE CHAQUE SOIR:

- ✓ le travail qui est noté sur son cahier de textes *,
- ✓ les corrections des exercices en mathématiques et français si elles n'ont pas été faites en classe,
- ✓ relire les leçons du jour,
- ✓ lire à voix haute et/ou à voix basse son livre de bibliothèque. Je donne rarement des pages de manuel à lire à des CM et encourage plutôt les enfants à lire des histoires complètes. Ils peuvent emprunter des livres à la BCD de l'école. Ils sont également guidés dans leur choix par une liste de livres.

** Attention, ce travail est donné à tous les élèves sans tenir compte de leurs difficultés ou rythme de travail. Libre à vous de l'adapter, en m'en informant, si vous le jugez nécessaire. Les six heures de classe sont fatigantes pour des enfants de cet âge, il faut veiller à ne pas charger davantage leur journée et à ne pas refaire l'école après l'école.*

2 - CE QUE VOTRE ENFANT PEUT FAIRE :

- ✓ écrire « librement » un texte ou lire (ne pas le forcer mais l'inciter, l'encourager).
- ✓ faire le point avec votre aide, sur ce qu'il a appris en classe, sur ce qu'il a compris et sur ce qu'il n'a pas compris.
- ✓ reprendre un travail non réussi,
- ✓ s'avancer dans les devoirs donnés pour la semaine,
- ✓ ranger ses classeurs, sa trousse, vider sa pochette, corriger ses cahiers...

3 - COMMENT VOUS POUVEZ L'AIDER:

- ✓ en essayant de lui donner le goût de lire, d'écrire, de faire un travail soigné...
- ✓ en lui montrant que vous attachez de l'importance à ce qui est fait en classe, au soin, à la qualité et à la quantité du travail.

- ✓ en l'encourageant et en l'aidant à apprendre ses mots en orthographe, ses leçons, ses tables de multiplication...
- ✓ en lui demandant de vous raconter ce qu'il a fait à l'école, de vous expliquer ce qu'il a compris.
- ✓ en n'essayant surtout pas d'anticiper sur ce qui est fait en classe.
- ✓ en n'hésitant pas à prendre rendez-vous avec le maître ou à laisser un mot sur le cahier de liaison.
- ✓ en surveillant son cahier de textes.

Aider son enfant passe surtout par des activités permettant de donner du sens aux apprentissages de l'école et de les ré-investir (faire les courses, la cuisine, bricoler, discuter, responsabiliser son enfant, mettre à sa portée des livres...)

Idées d'activités possibles : recopier un poème sur une affiche et le décorer, lire plusieurs fois une courte histoire puis, en classe, la lire aux autres, faire des dessins au compas, préparer un gâteau presque tout seul, inventer une petite pièce de théâtre, une poésie, une chanson, choisir et réaliser une expérience, puis l'expliquer aux autres, présenter une conférence, un exposé, faire une page de calligraphie, présenter un objet bizarre, rare, ancien, mystérieux et l'expliquer, inventer un problème mathématiques...

LE TRAVAIL A LA MAISON (suite)

Votre enfant a pris l'habitude de lire tous les jours après la classe, des documents variés: contes, romans, bandes dessinées, documentaires, publicités, recettes, règles de jeux, gammes de fabrication, questionnaires, courriers, articles de presse, poèmes, pièces de théâtre...

Différents lieux lui permettent de s'en procurer: la bibliothèque de l'école, la bibliothèque du village, le défi lecture en cours, les journaux auxquels la classe est abonnée et tous les autres documents qu'il peut trouver également en classe et à la maison.

Cette activité quotidienne, complémentaire au travail fait en classe, lui permet de progresser dans tous les aspects de la lecture: **compréhension, vitesse, mémorisation, recherche d'informations...** C'est aussi et surtout l'occasion pour lui de prendre du plaisir dans cette activité et de le partager avec les autres lors des temps de lecture offerte (lecture à voix haute), de présentation de livres...

De la même façon que l'on apprend à lire en lisant, on apprend à écrire en écrivant. Je proposerai donc à votre enfant, dès la rentrée de janvier, d'avoir une activité quotidienne d'écriture, après l'école afin de le faire progresser dans sa maîtrise de la langue écrite tout en développant chez lui le plaisir d'écrire.

Ses écrits pourront trouver leur place dans son cahier de vie, sur des feuilles de classeur ou dans un cahier de textes libres que je peux éventuellement fournir.

Comme pour les écrivains, tous les textes produits ne seront pas forcément corrigés et exploités. Certains pourront être lus en classe, d'autres pourront donner lieu à une réécriture et être communiqués (mise au propre, affichage, dépôt sur la page Web, envoi par email...).

Ce sera à chaque enfant de trier parmi ses productions celles qu'il souhaitera retravailler. L'essentiel étant d'écrire quotidiennement.

De nombreux incitateurs et consignes d'écriture sont proposés ou disponibles en classe.

Quelques idées de types de textes:

		9 - Mots croisés	13 - Description
1 - Récit imaginaire	5 - Article	10 - Jeux d'écriture	14 - Questionnaire
2 - Récit de vie	6 - Résumé		
3 - Compte rendu	7 - Recette		

Comment aider votre enfant dans cette activité d'écriture?

- Faites lui raconter et expliciter ce qu'il projette d'écrire,
- Montrez-lui que vous attachez de l'importance à ce qu'il écrit.
- Encouragez-le à se relire (faites-lui entourer au crayon à papier les mots pour lesquels il a un doute orthographique) et à utiliser des outils tels que le livret d'orthographe, le dictionnaire...
- Faites-le relire ou lisez-lui son texte à voix haute afin qu'il se rende mieux compte des incorrections de son texte (mots oubliés, phrases trop longues ou mal construites, changements de temps, répétitions, incohérences...).
- Aidez-le, lors du toilettage de son texte, à se corriger et à compléter sa fiche de repérage des règles à retravailler et sa liste de mots à apprendre.

ANNEXE 7 : un P.P.R.E. CM2 rempli par l'enseignant

Projet Personnel de Réussite Educative

De l'élève B*** C***** de la classe de CM2 (*****)

Profil de l'élève

Parcours scolaires et éventuels dispositifs antérieurs

- Signalements antérieurs dans son ancienne école, avec apparemment un bilan scolaire dont nous n'avons aucun retour.
- Signalement RASED et demande vaine de bilan scolaire pour l'année du CM1 (B*** était déjà dans la classe de Mr ***** en CM1).
- CM2 : bilan scolaire réalisé par Mme M***, psychologue scolaire, dès la première période ; suivi du maître E, Mme L***, trois fois par semaine.

Résultats scolaires

B*** éprouve de nombreuses difficultés dans le domaine de la lecture et de la maîtrise de la langue. Cela se traduit par une lecture encore trop hésitante, une ponctuation rarement respectée, un rythme saccadé. B*** ne comprend donc pas immédiatement ce qu'il lit.

B*** est incapable de travailler seul : sans un adulte à ses côtés, il ne fournira aucun effort. Le retard est déjà alarmant, dans toutes les matières, en ce début d'année de CM2.

Comportement scolaire

Le comportement de B*** est très préoccupant : son attitude se caractérise par un manque d'attention au sein du groupe. Régulièrement, B*** perturbe la classe. Il est peu attentif. Il est très en retard par rapport au reste de la classe. D'autre part, il adopte par moments un comportement puéril : à ce moment, ses camarades ont tendance à le marginaliser.

En présence de l'adulte, B*** fait preuve de plus d'attention : il a besoin d'un soutien constant, sinon il se démobilise rapidement.

Tous les autres intervenants ont pris acte de son comportement plutôt agité : le professeur d'allemand, l'intervenant en tennis de table, l'intervenant théâtre, etc.

Regard de l'élève sur lui-même

Entretien avec les parents

Bilan des compétences

Français

Objectifs visés par le P.P.R.E.	Etre capable dans l'ensemble des disciplines de :		items	Avant la mise en place de P.P.R.E.			A l'issue des 6 semaines de P.P.R.E.		
				V	ECV	NV	V	ECV	NV
	Dire	S'exprimer de façon cohérente			X				
		Formuler avec ses propres mots un texte lu et/ou entendu			X				
X	Lire	Lire de façon fluide				X			
		Prélever des infos dans un texte	1		X				
		Dégager l'idée principale d'un texte court	7		X				
	Ecrire	Produire un texte cohérent répondant à une consigne	10		X				
X		Construire une phrase cohérente	2			X			
X		Segmenter une phrase en unité mot	3			X			
		Maîtriser les chaînes d'accord dans la phrase	4		X				
		Articuler une phrase avec des connecteurs logiques	5	x					
		Utiliser différentes substituts du nom	5		X				

	Connaître la valeur temporelle d'un verbe conjugué	5		X				
X	Reconstituer un texte cohérent	6			X			
	Transformer une phrase en une phrase minimale	8	X					
X	Maîtriser les chaînes d'accord dans la phrase	9			X			

Objectifs à atteindre pour faire progresser l'élève

Objectifs disciplinaires :

- ✓ Construire une phrase cohérente.
- ✓ Segmenter une phrase en unité mot
- ✓ Reconstituer un texte cohérent
- ✓ S'entraîner à la lecture à voix haute pour qu'elle devienne la plus fluide possible.

Objectifs transversaux :

Chaque action du dispositif a pour but d'amener l'élève à:

- s'auto évaluer, se corriger
- s'organiser son travail dans le temps, et matériellement
- apprendre de façon efficace une leçon

Actions mises en place au sein de l'établissement et hors la classe

<p>Dans la classe</p> <p>Dans le cadre des ateliers hebdomadaires en maths, il est plus facile de se consacrer un peu plus à B***, et de tenter de remédier aux difficultés principales rencontrées durant la semaine.</p> <p>Aide individualisée de la part de l'enseignant lors des ateliers de lecture.</p> <p>D'autre part, un tutorat a été mis en place avec une des élèves de la classe. Cette collaboration porte ses fruits (aide méthodologique, aide dans la prise des leçons, explications...).</p>	<p>Dans la famille</p> <p>Quelques fois, lorsqu'il n'a pas fini un travail en classe, B*** est invité à le finir à la maison (exemples : opérations, exercice commencé en classe...) : on constate souvent que la maman a donné un coup de main à B***.</p> <p>Peut être pourrait-elle aider ponctuellement B***:</p> <p>en essayant de lui donner le goût de lire, d'écrire, de faire un travail soigné...</p> <p>en lui montrant que vous attachez de l'importance à ce qui est fait en classe, au soin, à la qualité et à la quantité du travail.</p> <p>en l'encourageant et en l'aidant à apprendre ses mots en orthographe, ses leçons, ses tables de multiplication...</p>
<p>Dans l'établissement</p> <p>B*** a intégré le groupe d'aide aux devoirs mis en place début novembre.</p>	<p>A l'extérieur de l'école</p>

(Fiche destinée aux parents, à l'élève et à l'établissement)

Evaluation des objectifs proposés

Echéancier	Par le professeur principal	Par d'autres dispositifs (dans l'établissement et hors établissement)
Bilan intermédiaire au bout de trois semaines		
Bilan à la fin des six semaines		

CONCLUSION :

CONCLUSION DE L'ELEVE:

Signatures

L'élève

Les parents

Le professeur principal

Le directeur d'établissement

ANNEXE 8 : lettre de mission



L'Inspectrice de l'Education Nationale

à Monsieur [REDACTED]

Forbach, le 25 janvier 2007

Circonscription
de Forbach

Dossier suivi par
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : *Lettre de mission de Monsieur [REDACTED], Professeur sur poste « Référent Ambition Réussite »*

Au regard des objectifs généraux énoncés dans le projet du « réseau ambition réussite » du collège Pierre ADT :

- *Eveiller, élever l'ambition des élèves, les préparer vers un parcours d'études exigeantes*
- *Accompagner tout élève en difficulté au profit de l'acquisition par tous des connaissances et compétences du socle commun.*
- *Proposer un environnement à même d'éveiller respect, curiosité et désir de savoir*

des objectifs opérationnels inscrits dans le « contrat d'objectifs » :

- *Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage autour de 4 capacités transversales.*

- √ *Savoir communiquer*
- √ *Développer son autonomie*
- √ *Travailler en équipe*
- √ *S'évaluer*

- *Accompagner les élèves et personnaliser leur prise en charge.*
- *Diversifier l'offre de formation : le collège « pôle d'excellence ».*
- *Développer l'esprit d'ouverture dans le respect des autres et l'estime de soi.*
- *Prévenir les ruptures.*

M. [redacted] se voit confier pour l'année en cours, les missions décrites ci-dessous :

❖ **Au bénéfice d'une prise en charge globale de l'élève en difficulté et de sa maîtrise des connaissances et compétences du socle commun :**

- Apport de supports pédagogiques informatisés en « PPRE »
- Aide à l'élaboration et au suivi des PPRE
- Création des sites des écoles
- Aide à l'intégration des TIC

En faveur de la mise en œuvre de l'aide apportée à l'ensemble des élèves :

- Tutorat des élèves sur B2i
- Aide aux devoirs
- Coordination avec les maisons de quartier

❖ **Pour une efficacité renforcée du dispositif « ambition réussite » :**

- gestion des emplois du temps des assistants pédagogiques
- Intégration et formation des assistants pédagogiques nouvellement nommés à la participation aux cours en binômes avec un enseignant
- Formation des assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs
- concertations

Un rapport d'activité sera établi en fin d'année scolaire. Il visera à évaluer tant la réalité de la mise en œuvre des activités induites par les missions confiées que l'éventuelle nécessité d'ajuster la mission aux besoins nouveaux repérés.

Le Professeur

L'Inspectrice de l'Education Nationale,



ANNEXE 9 : cinq propositions pour une gestion plus fine et un meilleur suivi des P.P.R.E.

Les missions des P.A.R. (professeurs « ambition réussite »)

En ce qui concerne les P.P.R.E., les P.A.R. se partagent les missions suivantes :

- ✓ Apport de supports pédagogiques informatisés en P.P.R.E.
- ✓ Aide à l'élaboration et au suivi des P.P.R.E.
- ✓ Remédiation au service des P.P.R.E.

Constats et bilans à l'issue d'une première mise en oeuvre.

- ✓ Les enseignants ont rédigé des P.P.R.E. pour les élèves en difficulté. Certains ont demandé l'aide des P.A.R. pour les rédiger. Les P.A.R. ne savent pas précisément combien de P.P.R.E. sont mis en oeuvre, ne connaissent pas tous les élèves concernés et encore moins les objectifs visés.
- ✓ Le recensement des P.P.R.E. n'est pas possible à ce jour, l'archivage des dossiers par le directeur n'est pas encore inscrit dans les habitudes des enseignants.
- ✓ Les P.P.R.E. mis en oeuvre intègrent principalement les interventions possibles de trois partenaires : les maîtres spécialisés du R.A.S.E.D., les assistants pédagogiques, les P.A.R.
- ✓ Le suivi des P.P.R.E., notamment pour dresser un bilan à l'issue des six semaines de mise en oeuvre n'est pas possible à ce jour. Les échéances n'ont pas été respectées. Plusieurs raisons à cela peuvent être avancées :
 - La plupart des partenaires interviennent à long terme voire à l'année (A.P. et R.A.S.E.D.) avec les mêmes élèves, inscrivant leurs actions des P.P.R.E dans un rituel hebdomadaire et immuable.
 - Seul le P.A.R. peut se tenir à ces échéances, pour les classes dans lesquelles il intervient... dans les autres classes, il s'agit d'une gestion en autonomie.
 - La surcharge de travail pour concevoir des évaluations spécifiques pour les P.P.R.E. au bout de six semaines, au moment où les enseignants travaillent déjà à des évaluations de fin de périodes.

La méconnaissance des P.A.R. sur les objectifs travaillés, le nombre d'élèves concernés sur l'ensemble du R.A.R., faute de centralisation des dossiers, ne permet pas ou trop peu aux P.A.R. de remplir parfaitement les missions qui sont les leurs. Cette année, le P.A.R. Liaison – école collègue a travaillé avec les élèves de C.M.2 en difficulté pour lesquels au départ un P.P.R.E. a été rédigé. Ces interventions ont toutefois quelque peu dérivé : interventions sur une période plus longue que 6 semaines, prise en charge d'élèves en difficulté sans P.P.R.E.

L'installation dans la durée des interventions des P.A.R. dans la mise en oeuvre des P.P.R.E. se fait au détriment de certaines écoles. L'école L. Houpert a bénéficié d'un P.A.R. à partir de la période 2, alors que le Bruch n'en profitera qu'en période 5...

Proposition 1 : une centralisation administrative

Nous proposons qu'à partir de la rentrée prochaine, les P.P.R.E. soient rédigés et centralisés en ligne sur un espace protégé par mot de passe et accessible par tous les partenaires (enseignants, R.A.S.E.D. et P.A.R.)

Le formulaire de P.P.R.E. vierge serait alors mis en ligne, rempli en ligne et stocké sur une base de données. Une impression papier serait bien sûr possible. Il semblerait que l'Espace Numérique de Travail du projet Mirabelle soit propice à une telle pratique. En attendant sa mise en oeuvre, cela pourrait se faire sur le site de la circonscription.

Cela présenterait quelques avantages pour les P.A.R. :

- ✓ un suivi en temps réel des P.P.R.E. sur les 5 sites du R.A.R.
- ✓ un apport de supports et d'outils de la part des P.A.R. au profit des activités de remédiation, avec la constitution d'une banque de ressources pour les objectifs les plus fréquents. Ceci n'a pas été fait en raison de la méconnaissance des P.P.R.E. sur tous les établissements.
- ✓ permettre un suivi des bilans des P.P.R.E. au bout des six semaines

Cela présenterait quelques avantages pour les enseignants :

- ✓ pour les amener à davantage intégrer les T.I.C. dans leur travail,
- ✓ pour les inciter à la découverte et à l'appropriation sur le tas de l'E.N.T. afin d'en percevoir quelques aspects et avantages, à tout le moins de connaître et de fréquenter le site de circonscription

Proposition 2 : coordination des acteurs des P.P.R.E.

Nous désirons mieux intégrer le R.A.S.E.D. dans la mise en oeuvre des P.P.R.E. Pour cela, nous proposons de travailler ensemble à l'établissement d'un document unique pour le P.P.R.E. et la prise en charge du R.A.S.E.D (maître E). Ce document serait alors mis en ligne pour être rempli par les enseignants, maîtres E pour tout signalement RASED/ P.P.R.E.

Proposition 3 : gérer la durée de mise en oeuvre d'un P.P.R.E.

Le caractère ponctuel du P.P.R.E. est essentiel. Il nous semble donc important de réfléchir à inscrire dans la pratique ceux-ci sur une durée moyenne de six semaines (une période). Pour cela, plusieurs choses, nous proposons que :

- ✓ Le P.A.R. soit gestionnaire des échéances. Il établit l'échéancier des interventions sur les six semaines de mise en oeuvre
- ✓ Le P.A.R. soit le concepteur et rédacteur des évaluations de fin de P.P.R.E., charge aux acteurs du P.P.R.E. du rôle d'évaluateur.

Ainsi, dans la pratique, nous espérons qu'en libérant l'enseignant de la charge de travail de conception de l'évaluation, avec des échéances fixées et communiquées à chaque partenaire, consultables à tout moment en ligne, les P.P.R.E. fassent au moins l'objet d'un bilan au bout de 6 semaines. Nous

proposons de ne pas exiger de bilan à mi-parcours au regard des difficultés de gestion temporelle rencontrées cette année.

Proposition 4 : accorder toute sa place au P.P.R.E.

Nous proposons enfin que les compétences travaillées pendant un P.P.R.E. figurent dans les bulletins scolaires périodiques. Le bilan du P.P.R.E. au bout des six semaines devrait, à notre avis, figurer dans les bulletins périodiques des élèves. La contractualisation des P.P.R.E. avec les parents demande énormément de temps aux enseignants (rencontre, explications...). La rencontre de fin de P.P.R.E. pourrait alors être abordée au moment de la remise des bulletins de fin de période.

Cela permettrait :

- ✓ de donner à l'élève tout son sens au travail mené, à constater ses progrès
- ✓ d'informer les parents d'élèves du bilan du P.P.R.E., et de sa possible reconduction
- ✓ de consacrer une place à ces P.P.R.E. dans les livrets scolaires, qui restent le principal support d'informations pour les professeurs du collège accueillant les élèves de 6^{ème}.

Proposition 5 : une liaison et une continuité au collège

Les missions des P.A.R. sur les cinq écoles du R.A.R. laissent peu de temps pour envisager des interventions physiques avec les élèves de 6^{ème}. Cependant, la liaison école-collège nous semble fondamentale, notamment en ce qui concerne le temps de réaction sur les difficultés des premières semaines de sixième.

Les élèves de C.M.2 ayant un P.P.R.E., ont très souvent une forte probabilité de se voir en difficulté en entrant au collège. Le P.A.R ayant travaillé avec eux, connaît leurs besoins et leurs difficultés.

Nous proposons donc que la liaison école-collège prenne les formes suivantes :

- ✓ Le PAR du 1er degré prend une part importante dans la mise en oeuvre des premiers P.P.R.E. de sixième. Il devient un interlocuteur privilégié pour les professeurs principaux et disciplinaires pour situer le niveau de l'élève, expliquer ce qui a déjà été fait.
- ✓ Le PAR assure une continuité dans les outils utilisés au C.M.2 et négocie leur libre utilisation en cours avec les professeurs : recours possible à tout moment aux fiches méthodologiques (Pythagore ou autre)
- ✓ Le PAR assure un soutien en supports et activités pédagogiques sur des P.P.R.E. dont les objectifs sont des compétences exigibles en fin de cycle III, ou dans le pallier du socle commun de connaissances. Il fournit aux P.A.R. du collège des supports pédagogiques du premier degré dont ils ne disposent pas.

Conclusion

Le suivi des P.P.R.E. n'a pas été très efficace cette année. La gestion des P.P.R.E. à la charge de l'enseignant, ne permet pas d'intégrer les P.A.R. comme personne ressource ou aide. Pourtant cela constitue une surcharge de travail non négligeable pour l'enseignant et les P.A.R. pourraient l'en

décharger d'une partie. Pour ce faire, il faudrait que les P.P.R.E. soient centralisés, afin d'en connaître les tenants et aboutissants. Cela n'a pas été fait cette année, certains directeurs ne se sentant guère concernés par ces dossiers. Une centralisation informatique nous semble la solution la plus rapide et simple à mettre en place.

L'inscription d'une remédiation sur une période de six semaines nous semblent également très importante à installer dans les habitudes de travail des enseignants. Les P.A.R. peuvent contribuer à cela.

Une troisième piste de réflexion est de travailler de façon plus articulée avec les maîtres E du R.A.S.E.D., dont les pratiques sont sans doute proches de celles que le P.A.R. a mené en remédiation cette année. Comment éviter cette redondance et définir la spécificité de la remédiation apportée par le P.A.R.?

Le travail sur la continuité école–collège est enfin une quatrième priorité de notre travail. Une continuité des informations et de suivi des élèves en difficulté nous semble indispensable. Toutefois, nous souhaiterions dans un premier temps, privilégier une liaison entre P.A.R. du 1er degré et professeurs du collège. Nous souhaiterions travailler et installer en priorité une cohérence au service des élèves par une meilleure communication des P.A.R. avec l'équipe du collège qui ne nous connaît pas et que nous ne connaissons pas.

L'idée d'installer des interventions de P.A.R du 1er degré au collège et inversement nous semble, pour l'heure, prématurée. En effet, nous nous heurtons à l'incompréhension récurrente des P.A.R. (de mathématiques notamment) sur les démarches d'apprentissage mises en oeuvre à l'école élémentaire. Dans l'état des choses, de telles interventions se réduiraient à une préparation des C.M.2 à la 6^{ème} tant sur les contenus que sur la conduite de classe.

De même, l'intervention des P.A.R. du 1er degré n'est envisagée que dans l'intégration dans des projets issus du collège, rédigées par le collège, avec les démarches et la didactique du collège. De tels échanges ne permettraient pas à notre sens d'apporter aux élèves une quelconque plus-value.

ANNEXE 10 : quatre exemples de fiches méthodologiques

Apprendre une leçon d'histoire

2

Compétence: Etre capable d'apprendre une leçon d'histoire.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR APPRENDRE :

Il faut se repérer dans le temps. En quelle année, quel siècle se passent les évènements ? Par rapport à aujourd'hui est-ce que c'est très ancien ?

- ✓ Lis en entier toute la leçon.
- ✓ Cherche les mots importants, essaye de les expliquer et recopie-les sans faire de faute.
- ✓ Sur une feuille, note les différents personnages et leur rôle.
- ✓ Ecris les dates importantes et ce qui s'est passé.
- ✓ Ecris un texte de tout ce que tu as retenu et relis-le.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR VÉRIFIER QUE JE SAIS :

- ✓ Observe les documents de ta leçon : images, photos, gravures, oeuvres d'arts, sculptures...et essaye de les décrire avec les mots que tu as appris dans la leçon.
- ✓ Sans regarder la leçon, fais une frise chronologique et place les dates importantes.
- ✓ Demande à quelqu'un de t'interroger sur la leçon.

QUAND JE SAIS :

- ✓ Je suis capable de répondre aux questions qu'on me pose.
- ✓ Je suis capable de poser moi-même des questions à un camarade.
- ✓ Je fais mes autres devoirs.

Apprendre une leçon de géographie

3

Compétence: Etre capable d'apprendre une leçon de géographie.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR APPRENDRE :

J'observe bien ma leçon : Titre ? Sujet de la leçon ?

Si j'ai une carte alors je réfléchis :

- ✓ Quelle partie du monde observe-t-on ?
- ✓ Si je peux, je situe où j'habite.
- ✓ Que vois-je ?
- ✓ De quoi parle-t-on ? J'observe le titre et la légende.

Si j'ai une leçon :

- ✓ Je lis ma leçon en entier pour bien comprendre.
- ✓ Je repère ce qui me semble important et j'essaie de le retenir.
- ✓ Je repère aussi le vocabulaire important et je cherche à le retenir : j'arrive à comprendre les mots et je sais les écrire.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR VÉRIFIER QUE JE SAIS :

- ✓ J'essaie de reproduire ma carte et de replacer dessus ce que j'ai appris en n'oubliant pas de la titrer et de la légènder.
- ✓ Je note les mots de vocabulaire de la leçon et j'essaie de les expliquer.
- ✓ Je demande à quelqu'un de m'interroger sur la leçon.

QUAND JE SAIS MA LEÇON :

- ✓ Je suis capable de poser des questions sur la leçon à un camarade.
- ✓ Je fais mes autres devoirs.

Apprendre une leçon de sciences	4
--	---

Compétence: Etre capable d'apprendre une leçon de sciences.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR APPRENDRE :

J'observe la leçon, le titre, le thème, le sujet...

Si j'ai un schéma ou une illustration:

- ✓ J'observe le titre, la légende, la disposition,
- ✓ J'essaie de le comprendre, de le reproduire sur une feuille,
- ✓ Je retiens les mots écrits, je connais leurs sens,
- ✓ Je recopie ces mots pour savoir les écrire sans fautes.

Si je n'ai pas compris, je demande qu'on m'explique.

Si j'ai une expérience :

- ✓ Je relis l'expérience.
- ✓ J'essaie de comprendre ce que l'on cherchait au départ.
- ✓ L'expérience a-t-elle permis de répondre aux questions que l'on se posait ?

Si j'ai une leçon :

- ✓ Je lis et relis ma leçon en entier.
- ✓ Je lis et relis les parties de ma leçon que j'ai du mal à comprendre.
- ✓ Je repère les mots importants, je les retiens et je les recopie.

Si je n'ai pas compris, je demande qu'on m'explique.

J'apprends par coeur la partie de la leçon encadrée ou à retenir.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR VÉRIFIER QUE JE SAIS :

- ✓ J'écris sur une feuille ce que j'ai retenu de la leçon (mots, phrases ou schémas).
- ✓ Je demande à un adulte de m'interroger sur la leçon.

QUAND JE SAIS :

- ✓ Je suis capable d'expliquer la leçon à quelqu'un (un camarade ou un adulte).
- ✓ Je peux interroger un camarade sur la leçon.
- ✓ Je fais mes autres devoirs.

Comment apprendre une poésie	7
-------------------------------------	---

Compétence: Etre capable d'apprendre seul une poésie

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR APPRENDRE :

Lis une fois ta poésie en entier (et n'oublie pas le titre et le nom de l'auteur).

S'il y a des mots que tu ne comprends pas, cherche-les dans le dictionnaire ou demande à quelqu'un de te les expliquer.

Illustre ta poésie en dessinant toutes les choses qui figurent dans la poésie. Cela t'aidera à t'en souvenir.

Lis une fois la première phrase et ferme tes yeux en essayant de la réciter dans ta tête.

Fais pareil avec les autres phrases du paragraphe. Aide-toi de ton dessin pour te rappeler de certaines choses.

Ensuite ferme les yeux et essaye de réciter dans ta tête tout le paragraphe

Si certains passages te posent problème, illustre-les précisément. Cela t'aidera peut-être.

Si tu as une poésie en rimes

- ✓ Repère les mots qui riment et souligne-les au crayon à papier.
- ✓ Cache avec ta main les mots soulignés et relis ta poésie en essayant de retrouver les mots cachés.
- ✓ Relis une fois ta poésie attentivement.
- ✓ Ferme ton cahier et essaye de réciter ta poésie en entier.
- ✓ Aide-toi des rimes pour mémoriser les passages difficiles.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR VÉRIFIER QUE JE SAIS :

- ✓ Ferme ton cahier et récite ta poésie pour toi à voix haute.
- ✓ Tu dois la réciter sans hésitation.

QUAND JE SAIS:

- ✓ Je vérifie que je fais les liaisons correctement.
- ✓ Je m'entraîne à ne pas réciter trop vite, à mettre un peu de ton.

ANNEXE 11 : fiche de compétences pour l'aide aux devoirs**AIDE AUX DEVOIRS**

Fiche de positionnement

Nom:

Prénom:

Classe:

ADOPTER DES ATTITUDES DE TRAVAIL	V	NV
Je suis capable de me mettre rapidement au travail		
Je commence toujours par consulter mon agenda		
Je reste rigoureux dans la présentation et la propreté de mes devoirs		
Je suis capable de travailler seul		
Je suis capable de travailler silencieusement		
Je suis capable de me concentrer uniquement sur mon travail		
Je ne me déplace pas sans raison		
Je respecte les règles de travail de la classe		

ADOPTER DES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE EFFICACES	V	NV
Je suis capable d'adopter une méthode de travail efficace selon mes devoirs		
Je suis capable de repérer ce qu'il est important de mémoriser.		
Je maîtrise plusieurs techniques de mémorisation		
Je suis capable d'utiliser des outils appropriés pour m'aider dans mon travail (fiches, instruments, dictionnaires...)		

Je suis capable d'utiliser des outils appropriés pour évaluer la justesse de mon travail		
Je suis capable de dire si je connais mes leçons		

ORGANISER SON TRAVAIL ET GÉRER SON TEMPS	V	NV
Je suis capable de copier mes devoirs dans mon agenda		
Je suis capable de préparer mon cartable avec les affaires dont j'ai besoin		
Je suis capable de sélectionner le matériel adapté à mon travail		
Je suis capable d'identifier ce que je sais faire seul		
Je suis capable d'évaluer le temps à consacrer à un travail pour fixer mes priorités		
Je suis capable de me fixer un temps de travail et de le respecter		
Je suis capable de m'avancer dans mon travail de la semaine		